

2CKE COURTAGE
SASU au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 839 823 317,
dont le siège social est situé 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 67600 SELESTAT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-quatre décembre,

À dix heures.

2CKE FINANCES, SASU au capital de 5 100 euros (RCS STRASBOURG 793 778 788) ayant son siège social sis 1 PLACE BROGLIE 67000 STRASBOURG et représentée par Monsieur Karim KERFOUF en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 10000 actions d'un euro chacune émises par la société 2CKE COURTAGE,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Madame Corinne KERFOUF-BINNERT
- Monsieur Karim KERFOUF

Dirigeants de la société.

La réunion est présidée par la société SASU 2CKE FINANCES, représentée par Monsieur Karim KERFOUF.

A pris les décisions suivantes :

- Liquidation sans dissolution de la société 2CKE Courtage par transfert universel de Patrimoine au profit de son associé unique la société 2CKE FINANCES
- Dépôt des actes en vue de la mise en œuvre du délai d'opposabilité des tiers de 30 jours

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Première décision

L'associée unique décide et constate la liquidation sans dissolution de la société 2CKE Courtage par transfert universel de Patrimoine à son profit.

L'associé unique accepte ce transfert.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SASU 2CKE FINANCES

Monsieur Karim KERFOUF

[Zone de signature](#)